

## MOTOCONDUITE

296 Avenue du Mont Cenis  
73300 St Jean de Maurienne  
Tel.portable : 07 67 21 12 93  
Mail: [motoconduite@gmail.com](mailto:motoconduite@gmail.com)

Siret: 90887442300019

Agrt: E 2207300010

N° de déclaration d'activité : 84730285573



**CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT**

# Enjeux de la Formation Préparatoire à L'Examen du Permis de Conduire B

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

**L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.**

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

## CONDITIONS DE PASSAGE

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, l'établissement se chargera de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 leçons de conduite (pour les élèves en boîte mécanique) ou 13 leçons (pour les élèves en boîte automatique), un examen blanc favorable, et validation des 4 étapes de formation pour l'épreuve pratique.

Pour la catégorie AAC, l'élève doit être âgé au minimum de 17ans et avoir réalisé au minimum 1 an de conduite en conduite accompagnée.

Pour les catégories B il doit être âgé au minimum de 17 ans et 18 ans pour la CS

Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge.

En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

# DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

- Il a obtenu son code depuis moins de 5 ans ;
- Il est titulaire d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans.

## L'épreuve théorique :

Elle dure 32 minutes. Vos documents d'examen sont vérifiés Le jour J, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis.

## L'épreuve pratique :

Le jour J, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat doit avoir réussi l'épreuve Théorique Générale du code.

Si vous avez suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, votre attestation de fin de formation initiale est vérifiée pour s'assurer que vous avez respecté la durée minimale d'un an de conduite accompagnée.

Un test de vue est réalisé.

Vous en êtes dispensé si vous avez passé une visite médicale préalable.

En cas de test non concluant, l'examineur signale le résultat de ce test au préfet pour que vous soyez convoqué pour un contrôle médical.

Le test de conduite, d'une durée minimale de 25 minutes, comporte notamment :

- La vérification d'un élément technique du véhicule (à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule), une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours et une question en lien avec la sécurité routière.
- La réalisation de deux manœuvres différentes :
- un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière (marche arrière en ligne droite, rangement en créneau ou en épi, demi-tour...).

## L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule
- Connaître et utiliser les commandes
- Prendre l'information, analyser les situations et s'y adapter
- Adapter son allure aux circonstances
- Appliquer la réglementation du code de la route
- Communiquer avec les autres usagers
- Partager la chaussée
- Maintenir les espaces de sécurité
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse
- Être courtois

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points / 31 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

**Exemples :** franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt....

**MOTOCONDUITE**

296 Avenue du Mont Cenis  
73300 St Jean de Maurienne  
Tel.portable : 07 67 21 12 93

Mail: [motoconduite@gmail.com](mailto:motoconduite@gmail.com)

Siret: 90887442300019

Agrt: E 2207300010

N° de déclaration d'activité : 84730285573



**CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT**

# Enjeux et déroulement de la formation permis B (suite)

## Pourquoi mieux apprendre à conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

## Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage

Il est, avec votre demande de permis de conduire (CERFA 02), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus de la formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée, et les compétences que votre formateur peut valider.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

## Quel programme de formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

## Comment sont évalués vos progrès

Afin de disposer de repères, 4 grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences.

1	MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL
2	APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES
3	CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS
4	PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE

Les compétences détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

## Conduite accompagnée


### Le déroulement de la conduite accompagnée :

- Formation théorique (code)
- Passage de l'examen théorique
- Formation pratique de 20 heures minimums obligatoires
- RDV préalable de 2 heures avec la présence d'un accompagnateur
- 1er rendez-vous pédagogique (1 heure de conduite et 2 heures de théories en salle 2ème rendez-vous pédagogique (1 heure de conduite et 2 heures de théories en salle) Heures de perfectionnements avant le passage de l'examen
- Passage de l'examen pratique
- Les différentes attestations :
- Attestation de fin de formation initiale
- Attestation de fin de conduite accompagnée

## Comment se déroule l'examen?

- L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière;
- Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire;
- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser deux manœuvres différentes, dont une au moins en marche arrière et une à son initiative;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves jeunes conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.
- Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte
- L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses, il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée, un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.
- À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

**CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (CEPC)**

 **Félicitations, vous venez d'obtenir le permis de conduire.**  
 Ce document vaut comme titre de conduite pendant quatre mois à partir du 03/04/2024.

Prénom(s), NOM Numéro de dossier ou NEPH Votre résultat  
**Favorable**

Date d'examen Catégorie Examineur ou examinatrice Code(s) spécifique(s)  
**03/04/2024** **B** **03150** **01.06 Lunettes ou lentilles de contact, 78 Limité aux véhicules à changement de vitesse automatique**

**Attention :** Ce certificat d'examen du permis de conduire n'est valable que pour la conduite en France. Par ailleurs, pour les seules personnes concernées, la validité de ce certificat est liée à l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical.

**VOTRE RÉSULTAT**

Le présent certificat, accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre pendant un délai de quatre mois, en attendant la remise du titre définitif, soit à dater du jour de l'examen, soit à compter du jour indiqué dans la mention « Vaut titre de conduite à compter du .../.../... » si celle-ci est renseignée, soit pour les candidats aux catégories D ou DE qui bénéficient des dispositions relatives à l'âge prévues aux articles R. 3314-4 et R. 3314-6 du code des transports ont passé l'épreuve en circulation du permis de conduire sans avoir atteint l'âge de 24 ans révolus, après obtention de la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) mentionnée à l'article R. 3314-5 du code des transports, dans un délai inférieur à un an suivant la date de réussite mentionnée sur le présent document, et dans le respect des conditions fixées à l'article R. 3314-28 du code des transports.

Toutefois, ce délai de quatre mois s'entend sans préjudice du délai fixé par l'avis médical d'aptitude à la conduite qui vous a été délivré à l'issue de votre éventuel contrôle médical.

Votre conduite a été jugée satisfaisante dans son ensemble et doit vous permettre de circuler seul(e) au volant dans le respect des règles du code de la route, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres usagers.

Vous manquez cependant encore d'expérience. Au fil des kilomètres, vous devrez acquérir la pratique nécessaire pour consolider vos compétences, et donc accroître votre sécurité. N'oubliez pas que, sauf indication contraire de la réglementation, **vous êtes un conducteur ou une conductrice novice, soumis(e) à des limitations de vitesses spécifiques et à une période probatoire.**

Des mentions additionnelles ou restrictives peuvent être indiquées sous forme codifiée sur le présent certificat, conformément aux dispositions réglementaires.

**E : erreur éliminatoire (franchissement d'une ligne continue, non respect de la signalisation, l'intervention de l'inspecteur sur les commandes du véhicule).**

**0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.**

**1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.**

**2 : la compétence est acquise.**  
Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualités variables.

**3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée.**  
Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Voici la liste détaillée des connaissances et savoir-faire à restituer le jour de l'examen.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord	X							
Effectuer des vérifications du véhicule	X							
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers								
Partager la chaussée						0	0	0
Maintenir des espaces de sécurité						0,5	0,5	0,5
<b>Sous-totaux</b>						<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Courtoisie au volant								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement								
<b>Total général</b>								

sur des textes réglementaires et instructions

Compétences nécessaires et fondamentales de sécurité, car la conduite est un acte difficile qui comporte des risques élevés. Il est recommandé de privilégier les comportements plutôt que vos faiblesses.

Les aptitudes concernant l'autonomie et la prise de conscience des risques rapportent 3 points au maximum.

20 points minimum sur 31 possibles.

La courtoisie au volant et la conduite économique sont notées sur 1 point chacune.

**MOTOCONDUITE**

296 Avenue du Mont Cenis  
 73300 St Jean de Maurienne  
 Tel.portable : 07 67 21 12 93  
 Mail: [motoconduite@gmail.com](mailto:motoconduite@gmail.com)

Siret: 90887442300019

Agrt: E 2207300010

N° de déclaration d'activité : 84730285573



**CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT**

## Enjeux de la Formation Préparatoire et Programme de la Formation du Permis B Boite Automatique

Pour trouver un travail, l'organisation familiale au quotidien ou tout simplement par envie de liberté et de virées entre amis, passer le permis voiture est indispensable.

Vous serez accompagnés de moniteurs expérimentés qui vous donneront toutes les clés pour obtenir votre permis B Boite Automatique.

De votre premier cours de code à l'examen final du permis de conduire, les formateurs de l'école de conduite vous accompagnent pour vous garantir le suivi votre formation.

### Le permis Boite Automatique public visé et prérequis :

- A partir de 18 ans, pour conduire les véhicules dont le poids total en charge ne dépasse pas 3,5t (y compris avec une remorque ne dépassant pas 750 Kg)
- Avoir réalisé au préalable l'évaluation de départ obligatoire
- A partir de 15 ans dans le l'apprentissage anticipé de la conduite accompagnée.

**Important : il faudra passer l'Épreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans**

### Modalités d'inscription :

- E-photo d'identité (photo dématérialisée),
- 1 photocopie de la carte d'identité plus celle des parents si vous êtes mineur
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Si vous êtes hébergé chez un tiers, vos parents par exemple il faudra fournir une copie de la pièce d'identité et une attestation d'hébergement de l'hébergeur
- 1 photocopie de l'attestation de recensement pour les 16-18 ans
- 1 photocopie de la journée d'appel pour la défense pour les 18-25 ans
- 1 photocopie de l'ASSR 2 pour les moins de 21 ans

**Délais d'accès** : Après validation du dossier d'inscription auprès de l'ANTS.

**Accessibilité handicap** : Norme PMR

**Objectif** : Réaliser en sécurité, un déplacement routier avec un véhicule catégorie Permis B.

## MOTOCONDUITE

296 Avenue du Mont Cenis

73300 St Jean de Maurienne

Tel.portable : 07 67 21 12 93

Mail: [motoconduite@gmail.com](mailto:motoconduite@gmail.com)

Siret: 90887442300019

Agrt: E 2207300010

N° de déclaration d'activité : 84730285573



CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT

# Enjeux de la formation au permis Boite Automatique

- **Le CODE : Epreuve Théorique Générale (ETG)**  
Le code est valide pour 5 ans.  
L'âge minimum pour passer le code est de 16 ans ou de 15 ans dans le cadre de la conduite accompagnée l'apprentissage du code de la route se fait à travers des vidéos et entraînement au passage du code sous forme de QCM.
- **Formation pratique la conduite :**  
1 Evaluation de départ (obligatoire pour définir le nombre de leçons).  
  
13 h de leçons de conduite minimum obligatoires (sur rendez-vous).
- **L'Examen de Conduite :**  
Parcours en circulation de 35 mn environ.  
A l'issue de l'examen, si vous êtes reçu vous aurez un certificat provisoire valable 2 mois.

Vous obtiendrez ensuite un permis probatoire (jeunes conducteurs) dont le capital est de 6 points durant 3 ans (sauf pour la conduite accompagnée – 2 ans)

Pour chaque année passée sans infraction, 2 points seront ajoutés jusqu'à l'obtention des 12 points (3 points pour la conduite accompagnée).

A SAVOIR : Vous avez 18 ans, vous êtes titulaire du code et avez suivi au moins 13 heures de formation pratique, vous pouvez opter pour [conduite supervisée](#).

**MOTOCONDUITE**

296 Avenue du Mont Cenis  
 73300 St Jean de Maurienne  
 Tel.portable : 07 67 21 12 93  
 Mail: [motoconduite@gmail.com](mailto:motoconduite@gmail.com)  
 Siret: 90887442300019  
 Agrt: E 2207300010  
 N° de déclaration d'activité : 84730285573



**CE DOCUMENT EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AUPRES DU SECRETARIAT**

# ENJEUX DE LA FORMATION PRÉPARATOIRE AU PERMIS MOTO

Au-delà du plaisir de conduire, le permis moto est peut-être pour vous une nécessité ou une simple envie.

Rouler en sécurité reste une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel vos formateurs, enseignants diplômés de la conduite et de la sécurité routière, ainsi que toute l'équipe pédagogique saura vous guider.

## CONDITIONS DE PASSAGE

Selon la formule choisie lors de la signature de votre contrat de formation, l'établissement se chargera de vous inscrire à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 leçons de conduite un examen blanc favorable, et validation des quatre étapes de formation pour l'épreuve pratique.

Pour la catégorie A1, l'élève doit être âgé au minimum de 16 ans et de 18 ans pour la catégorie A2.

Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenter à l'épreuve en question après signature d'une décharge.

En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

## DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

### L'épreuve théorique :

Pour pouvoir se présenter à l'examen pratique, le candidat au permis moto A1 ou A2 doit passer l'épreuve théorique moto.

### L'épreuve pratique :

Le jour J, un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité vous accompagnera à votre épreuve d'examen du permis. La conduite comprend une épreuve hors circulation (HC) et une épreuve en circulation (CIR).

L'inspecteur commence à chaque fois par vérifier votre identité.

Pour passer la conduite, vous devez avoir les équipements obligatoires (casque et gants homologués, blouson et pantalon, bottes ou chaussures montantes).



## Épreuve hors circulation :

L'épreuve plateau dure entre 15 et 20 minutes environ;  
Elle est composée de deux parties :  
l'épreuve plateau et l'interrogation orale.

Son objectif est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

L'inspecteur va vous demander de tirer une fiche au sort pour chacune des épreuves, vous allez ensuite devoir effectuer :

- Étape 1** : épreuve sans l'aide du moteur
- Étape 2** : épreuve plateau à allure lente
- Étape 3** : épreuve plateau à allure normale (freinage d'urgence & évitement)
- Étape 4** : interrogation orale

Pendant cette épreuve l'inspecteur va évaluer l'élève afin de voir s'il répond correctement aux objectifs fixés par la formation plateau.

Il s'agit donc d'évaluer l'élève sur plusieurs points :

- sa capacité à manier correctement la machine
- sa capacité à adapter son allure,
- sa maîtrise des commandes
- sa conduite avec passager
- sa technique d'évitement
- sa maîtrise du freinage

Grille de notation de l'inspecteur pour le plateau moto

Les critères de notations pour l'épreuve plateau sont très simples, voici le type de grille que l'inspecteur :

Notation plateau Moto	
A	Épreuve réussie sans fautes
B	Un piquet, plot, ou pied à terre
C	Deux erreurs ou une grosse erreur (vitesse mini non atteinte, erreur parcours, chute, arrêt hors zone, sortie plateau)

Vous obtiendrez la partie « hors circulation » en obtenant au moins un A sur les 5 épreuves sans avoir obtenu une seule note éliminatoire, c'est-à-dire un C.

## Évaluation pour l'épreuve de l'interrogation orale :

Pour cette épreuve l'inspecteur attend que l'élève comprenne clairement le sens des différentes fiches sur les points orientés sécurité et prévention.

Même si l'élève bloque sur certains points lors de l'interrogation orale, l'inspecteur peut l'aider pour qu'il puisse poursuivre l'épreuve et prouver à l'inspecteur qu'il a bien pris connaissance des 12 fiches motos.

Si l'inspecteur sent que l'élève n'a pas pris connaissance des fiches motos et n'a pas connaissance des différents thèmes présentés dans la fiche alors l'élève est ajourné.

A l'inverse l'élève obtient la note A s'il est capable de présenter les différents points de la fiche en faisant clairement savoir qu'il en a bien compris le sens.

L'élève obtient la note B s'il connaît les fiches mais a bloqué sur quelques points du plan ou a oublié des éléments.

À partir de la date de réussite, vous conservez le bénéfice de cette épreuve Hors Circulation pour 5 ans ou 5 épreuves Circulation, sous réserve de la validité de votre ETM.

## Épreuve en circulation :

Vous devez avoir satisfait à l'épreuve HC pour passer l'épreuve en circulation.

L'épreuve circulation dure environ 30 minutes, l'élève doit montrer à l'inspecteur qu'il est capable de progresser dans tous types d'environnements, et qu'il doit être capable de circuler aussi bien en ville que sur autoroute.

Pendant cette épreuve l'enseignant qui vous accompagnera s'installera l'inspecteur au volant du véhicule et suivra l'élève pour lui donner les instructions par oreillette.

Seules les consignes de l'inspecteur données par radioguidage seront à prendre en compte.

L'épreuve CIR dure 40 minutes et se déroulera en et hors agglomération.

Notation	Commentaires
Niveau 0	Une compétence n'a pas été acquise et le candidat n'est pas capable de l'appliquer (changement de direction, dépassement, maîtrise de la machine).
Niveau 1	L'élève n' a pas réussi à reproduire de manière efficace ce qu'il avait pu apprendre. La compétence est incomplète ou mal utilisée.
Niveau 2	L'élève sait restituer ce qu'il a appris mais dans certains cas l'inspecteur remarque encore quelques hésitations ou imprécisions.
Niveau 3	L'élève a réussi à restituer ce qu'il avait appris pendant son entraînement en moto école.

L'épreuve pratique permet d'évaluer les points suivants :

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord de son véhicule,
- Connaître et utiliser les commandes,
- Prendre l'information, analyser les situations et adapter son allure aux circonstances, appliquer la réglementation du code de la route,
- Communiquer et Partager la chaussée avec les autres usagers, maintenir les espaces de sécurité,
- Être autonome dans la réalisation d'un trajet
- Avoir une conduite économique et respectueuse

Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 21 points / 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

**Exemples** : franchissement d'une ligne continue, circulation à gauche, non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt...



### CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

 **Félicitations, vous venez d'obtenir le permis de conduire.**  
Ce document vaut comme titre de conduite pendant quatre mois à partir du 31/05/2023.

NOM, Prénom	NEPH	Votre résultat
.....	.....	<b>Favorable</b>

Date d'examen	Catégorie	Examineur+trice	Code(s) spécifique(s)
31/05/2023	A2	.....	-

**Attention** : le certificat d'examen du permis de conduire est valable sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical et ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B).

#### VOTRE RÉSULTAT

Le présent certificat, accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre pendant un délai de quatre mois, en attendant la remise du titre définitif, soit à dater du jour de l'examen, soit à compter de vos 18 ans si vous avez réussi votre épreuve avant cette date anniversaire (catégorie B, filière AAC uniquement), soit à compter du jour indiqué dans la mention « Vaut titre de conduite à compter du .../... » si celle-ci est renseignée soit, pour les candidats aux catégories D ou DE qui bénéficient des dispositions relatives à l'âge prévues aux articles R. 3314-4 et R. 3314-6 du code des transports ont passé l'épreuve en circulation du permis de conduire sans avoir atteint l'âge de 24 ans révolus, après obtention de la formation initiale minimale obligatoire (FIMO) mentionnée à l'article R. 3314-5 du code des transports, dans un délai inférieur à un an suivant la date de réussite mentionnée sur le présent document, et dans le respect des conditions fixées à l'article R. 3314-2B du code des transports.

Toutefois ce délai de quatre mois s'entend sans préjudice du délai fixé par l'avis médical d'aptitude à la conduite qui vous a été délivré à l'issue de votre éventuel contrôle médical.

Votre conduite a été jugée satisfaisante dans son ensemble et doit vous permettre de circuler seul(e) au volant dans le respect des règles du code de la route, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres usagers.

Vous manquez cependant encore d'expérience. Au fil des kilomètres, vous devez acquérir la pratique nécessaire pour consolider vos compétences, et donc accroître votre sécurité. N'oubliez pas que, sauf indication contraire de la réglementation, vous êtes un conducteur novice, soumis à des limitations de vitesses spécifiques et à une période probatoire.

Des mentions additionnelles ou restrictives peuvent être indiquées sous forme codifiée sur le présent certificat, conformément aux dispositions réglementaires.

**RENSEIGNEMENTS**

- Sur [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)
- Au près de la préfecture ou de la direction départementale interministérielle en charge de l'examen du permis de conduire.

Ci-dessous un exemple d'un bilan de compétences rempli par un inspecteur rendu à un élève qui a passé son permis moto.

